

COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Procès-verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six, le cinq Juin à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 15

Date de convocation : 29 Mai 2026

Étaient présents : Patrick MIGAYRON, « Maire », Denise SOULAT et Catherine HUPPE « Adjointes », Michèle ROBERT, Philippe JOSSET, Martine DERRIER, Jean-Philippe COURCELLE, Valérie GODRON-DE-MAINTENANT, Séverine DUCLOUX, Mickaël MOUSSY et Mickaël LOUREIRO « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Monsieur Jean-Noël DESRUES qui donne pouvoir à Madame Catherine HUPPE, Monsieur Michel MATÉOS qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe COURCELLE et Monsieur Guillaume CHEVALIER qui donne pouvoir à Madame Marie PETIT.

Monsieur Philippe JOSSET a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1- Ouverture de séance

2- Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

3- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Avril 2026

4- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

5- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

II. RESSOURCES HUMAINES :

6. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Patrick MIGAYRON propose de nommer Monsieur Philippe JOSSET en qualité de secrétaire de séance. Madame Aurélie FRICHETEAU assistera Monsieur Philippe JOSSET en qualité d'auxiliaire de secrétariat.

Monsieur le Président, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Avril 2026 :

Patrick MIGAYRON demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 24 Avril 2026.

☞ Le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 24 Avril 2026 à l'unanimité.

4. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Date de l'acte	N° acte	Service et Objet de la décision	Dépenses/Recettes
28/04/2026	2026-0066	Finances : Etude phytosanitaire de 17 peupliers – Agence de l'arbre	1 045.00 € HT 1 254.00 € TTC
28/04/2026	2026-0067	Finances : Rénovation de l'éclairage public PLAN REVE La Jacque – SDE 18	Participation 20 % soit 3 552.16 € HT
28/04/2026	2026-0068	Finances : Rénovation de l'éclairage public Rue Sableuse – SDE 18	Participation 50 % soit 8 127.83 €
28/04/2026	2026-0069	Finances : Rénovation de l'éclairage public – Lotissement les Pointards – SDE 18	Participation de 50% soit 791.42 €
28/04/2026	2026-0070	Finances : Rénovation de l'éclairage public – Rue des Planches/ Rue Sarah Balland – SDE 18	Participation de 50% soit 4 311.48 €
28/04/2026	2026-0071	Finances : Rénovation de l'éclairage public – Rue de la Coudre – SDE 18	Participation de 50 % soit 1 790.87 €
05/05/2026	2026-0072	Finances : Contrat de maintenance informatique – Cristal informatique	3 571.20 € HT 4 285.44 € TTC
28/05/2026	2026-0073	Affaires générales : Délivrance d'une concession dans le cimetière communal – M. F.F.	250.00 €

5 - Délibération n° 2026-0074

○ Rapporteur : Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.

Objet : Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté n°2026-0616 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués suppléants et de délégués supplémentaires à élire par les conseils municipaux pour l'élection des membres du collège sénatorial,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par Monsieur le Maire, qu'il est composé par deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame Michèle ROBERT et Madame Denise SOULAT

Monsieur Mickaël MOUSSY et Monsieur Mickaël LOUREIRO

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de nom qu'il y a de délégué ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

- Madame Catherine HUPPE
- Monsieur Patrick MIGAYRON
- Monsieur Jean-Noël DESRUES

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	15
Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats ¹)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
HUPPE Catherine	15	Quinze
MIGAYRON Patrick	15	Quinze
DESRUES Jean-Noël	15	Quinze

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- Madame Catherine HUPPE
- Monsieur Patrick MIGAYRON
- Monsieur Jean-Noël DESRUES

ÉLECTIONS DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Madame Denise SOULAT
- Madame Martine DERRIER
- Madame Marie PETIT

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	15
Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats ²)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
SOULAT Denise	15	Quinze
DERRIER Martine	15	Quinze
PETIT Marie	15	Quinze

¹ En cas d'égalité des suffrages, les candidats sont classés du plus âgé au plus jeune (art. L. 288 du code électoral).

² En cas d'égalité des suffrages, les candidats sont classés du plus âgé au plus jeune (art. L. 288 du code électoral).

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Madame Denise SOULAT
- Madame Martine DERRIER
- Madame Marie PETIT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Procès-verbal de l'élection est joint à ce PV de conseil municipal. Il a été affiché à la porte de la Mairie dès la fin du scrutin, soit le 5 Juin 2026 à 19h00.

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 05/06/2026

II. RESSOURCES HUMAINES

6 - Délibération n° 2026-0075

- Rapporteur : *Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.*

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités

Patrick MIGAYRON expose au conseil municipal que :

Le service accueil de loisirs sans hébergement a besoin pour fonctionner, de recruter des agents contractuels, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités, pendant les vacances scolaires.

Une délibération a été prise le 22 Octobre 2025 pour les recrutements de 2026, or la commission enfance et jeunesse a proposé pour cet été d'ouvrir l'accueil de loisirs, une semaine supplémentaire, c'est-à-dire 4 semaines au lieu de 3, soit du 6 Juillet au 2 août 2026.

Il convient donc de reprendre une délibération pour cette période estivale uniquement.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions propres à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que les besoins du service accueil de loisirs sans hébergement peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités, notamment en période de vacances scolaires et pendant l'ouverture de cet accueil de loisirs ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités en application de l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

Pour un accroissement saisonnier d'activités, le contrat peut être d'une durée maximale de 6 mois

pendant une même période de 12 mois,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer deux postes nécessaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs pour 4 semaines en juillet 2026, et de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans ce cadre sur des emplois d'animateur à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Ces agents pourront également effectuer des heures supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à créer deux postes nécessaires à l'accroissement saisonnier pour le service animation :**

↳ **Accueil de loisirs sans hébergement / Filière animation :**

✓ **Vacances d'été du 6 juillet au 2 Août 2026**

– **Nombre de poste : 2**

– **Grade : Adjoint d'animation – Forfait journalier - base 3^{ème} échelon – échelle C1 - IB 370- IM 368 valeur au 01/01/2024.**

– **Temps de travail : 35 heures.**

➤ **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 ;**

➤ **DIT que le tableau des effectifs de la Commune sera modifié ;**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette affaire.**

VOIX : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Valérie Godron demande des renseignements sur les modalités des recrutements. Catherine Huppe et Denise Soulat lui répondent par annonce sur les réseaux, par affichage, ... Denise Soulat rajoute que les animateurs pour juillet sont déjà trouvés, et précise que la recherche d'animateurs commence plusieurs mois avant le centre de loisirs.

Acte certifié exécutoire

Réception électronique par le Préfet : 08/06/2026

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 08/06/2026

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Patrick Migayron :

○ Informe les conseillers :

- Que le projet de refaire une salle de conseil à la place d'une salle de classe. Après renseignement auprès de la préfecture, il s'avère que ce n'est pas possible.

Jean-Philippe Courcelle demande la raison de ce refus. Patrick Migayron lui répond que plusieurs jurisprudences ont déjà été prises dans ce cas. Il explique que la salle de conseil municipal peut être déplacée provisoirement s'il y a des travaux dans celle-ci ou si un élu a un handicap et que l'accessibilité pour celui-ci n'est pas possible. Il poursuit en indiquant qu'il fera un courrier explicatif à Monsieur le Sous-préfet pour ce projet.

- Que l'entreprise Gesset est venue faire le passage caméra au fossé de l'avenue de la Gare le 28 avril car il y a souvent des inondations.

Patrick Migayron précise que régulièrement il y a des inondations dans ce quartier, notamment par une méconnaissance du passage de l'eau. Un curage et un passage caméra a eu lieu, il reste à visionner les images afin de voir d'où vient le problème. La commission des travaux est chargée d'étudier le dossier afin d'envisager les travaux futurs.

- Qu'il s'est rendu à la réunion des maires le mercredi 29 avril à Vierzon.
- Qu'il a visité le 30 avril l'usine de traitement des déchets de Bourges
- Qu'il a visité avec les adjoints et le responsable des services techniques, le local de Transaxia à vendre, place du Carroy d'aval, le jeudi 7 mai.

Patrick Migayron informe les élus que beaucoup de travaux sont à réaliser. Le premier étage n'est pas exploitable tel qu'il l'est actuellement (grande pièce sans fenêtre, des différences de niveaux). Au rez-de-chaussée, la partie principale peut être utilisée comme tel, mais l'arrière cuisine doit être complètement refaite. Concernant l'extérieur, il y a beaucoup de travaux à prévoir, dont la couverture. Le local est en vente pour 75 000 €. Le Maire et les adjoints ont décidé de ne pas donner suite à cette visite.

- Qu'il a eu rendez-vous avec M. Pointereau sénateur du Cher le lundi 11 Mai.
- Qu'il s'est rendu à la commission des finances de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, le lundi 11 Mai.
- Qu'il a eu un rendez-vous avec M. Morvan, propriétaire du lotissement « Les Hauts de Brinon » le mardi 12 Mai.

Patrick Migayron donne des explications aux élus sur la situation de ces terrains toujours à vendre.

- Qu'il s'est rendu à la réunion du Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne, le mardi 12 Mai pour élire le président et les vice-présidents.
- Qu'il s'est rendu à la réunion du SEPCS le lundi 18 Mai.
- Qu'il s'est rendu à la réunion du conseil communautaire le lundi 18 Mai.
- Qu'il s'est rendu le matin du 19 Mai à la réunion au SPL à Bourges et l'après-midi au comité syndical du SDE 18 pour l'élection du président et des vice-présidents.
- Qu'il s'est rendu à la commission d'initiative Cher à Saint- Satur le jeudi 21 Mai pour notamment un dossier de la Commune « O'poulet rôti ».

Patrick Migayron informe qu'Initiative Cher peut lui accorder un prêt à taux zéro. Sa demande a été acceptée.

- Qu'il s'est rendu à la commission environnement de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, le mardi 26 Mai.
- Qu'il a eu rendez-vous avec l'entreprise Gesset de Vierzon le mercredi 27 Mai concernant la demande de devis pour le fossé pollué chemin des Bouleaux.

Patrick Migayron informe les conseillers de ce dossier et qu'une solution a été trouvée. Il rajoute que les agents chargés du SPANC de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, sont venus sur place afin de nous conseiller. Le Maire ajoute que la commission des travaux se réunira pour décider de la solution envisagée.

- Qu'il a eu rendez-vous avec M. Regazzoni de la gendarmerie d'Aubigny le 28 Mai.

Patrick Migayron informe que le gendarme a fait une proposition à la Commune : Nommer des personnes par quartier qui seront en contact avec la gendarmerie afin de les avertir de choses étranges qu'ils peuvent observer.

- Qu'il s'est rendu à la réunion du centre de secours de Brinon le jeudi 4 juin avec Catherine Huppe.

Patrick Migayron informe que le centre de secours de Brinon-Clémont « se porte bien ». Le chef les a mis en garde sur le fait que les pompiers sont de plus en plus attaqués « gratuitement ». Il y a eu 7 pompiers blessés au couteau dans le département. Un nouveau centre d'appel a été mis en place, mais pas encore totalement au point. Catherine Huppe précise que l'ancien centre d'appel leur coûtait 560 000 € par an. Martine Derrier demande des explications sur ce centre d'appel. Patrick Migayron explique notamment le fait que quelquefois ce ne sont pas les équipes de proximité qui se rendent sur place, mais celles qui sont plus loin, ce qui retarde la prise en charge de l'intervention. Il expose qu'un feu s'est déclenché sur notre commune voisine de Clémont et que ce sont les pompiers de Vierzon qui se sont déplacés et que les pompiers de Brinon-Clémont n'ont pas été appelés.

- Qu'il s'est rendu à la réunion le vendredi 5 juin du centre de tri de Bourges pour l'élection du président et vice-présidents.

❖ Denise Soulat :

- o Informe les conseillers municipaux :

- Qu'elle s'est rendue le mardi 12 mai au conseil administration de l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne pour l'élection des président et vice- président.

Denise Soulat rajoute que la Communauté de Communes Sauldre et Sologne va reprendre la gestion de l'Office de Tourisme dans quelques mois. Il y a 4 salariés permanents et 4 salariés saisonniers pour Aubigny et Nançay.

- Qu'elle s'est rendue le jeudi 21 Mai à la réunion du Syndicat Mixte des Bassins des Sauldre (SMBS) pour l'élection des président et vice-présidents. Il y a 7 Communautés de Communes qui siègent.

Denise Soulat explique que le SYRSA (Syndicat Mixte de Renaturation de la Sauldre et de ses affluents) s'est associé avec le SMABS (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre) afin de former un nouveau syndicat le SMBS. Le siège se situe à Romorantin-Lanthenay, et une antenne se trouve à Aubigny-sur-Nère.

- Qu'elle s'est rendue avec Aurélie Fricheteau le mercredi 3 Juin à la réunion de la DDFIP à Méreau.
- Qu'elle a consulté des entreprises pour la refonte du site internet les 13 Mai, 1^{er} juin et 4 juin avec les entreprises ADS.com, Utopia et Atmédia.

Denise Soulat demande à convoquer la commission communication au plus vite pour étudier les différents devis.

❖ Jean-Noël Desrues : Absent excusé

❖ Catherine Huppe :

- o Informe les conseillers municipaux :

- Qu'elle a visité la déchèterie de Bourges avec Jean-Noël Desrues, Martine Derrier, Michèle Robert, Marie Petit et Séverine Ducloux, le 27 Avril.
- Qu'elle s'est rendue le 4 Mai avec Sophie Lacour à une réunion pour le PLUi à Aubigny-sur-Nère.
- Que la réunion publique organisée par la mairie pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de juillet a eu lieu le 4 Mai au Mille-Clubs.
- Qu'elle s'est rendue à une réunion de Copil du PER le 5 Mai.
- Que la commission fêtes et cérémonies s'est réunie le 11 Mai pour l'organisation de l'exposition des voitures anciennes du 31 Mai.
- Que la commission fêtes et cérémonies s'est réunie le 19 Mai pour le 14 juillet avec la présence du comité des fêtes, des pompiers et de la gym.
- Qu'elle s'est rendue à une réunion du PLUi le 26 Mai avec Monsieur le Maire.
- Que la commission Enfance et Jeunesse s'est réunie le 27 Mai.
- Que le jury des maisons fleuries se réunira le lundi 29 juin à 18h.
- Qu'elle a assisté avec Patrick Migayron à la réunion au centre de secours de Brinon le 4 juin

❖ Michèle Robert :

- Informe les conseillers municipaux :
- Qu'elle s'est rendue le mardi 12 mai à la réunion du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

❖ Philippe Josset :

- Informe les conseillers municipaux :
- Qu'il s'est rendu au séminaire des correspondants défense le vendredi 29 Mai.

❖ Martine Derrier :

- Informe les conseillers municipaux :
- Qu'elle s'est rendue à la réunion du SSIAD le mardi 12 Mai.

Martine Derrier explique qu'elle s'est rendue à la réunion de coordination du SSIAD, Service de Soins Infirmiers à Domicile. Il a été présenté tout le réseau aux nouveaux élus avec tous les groupes de métiers présents qui interviennent : les soins infirmiers, les soins à domicile avec l'ADMR et Humensia.

Il y avait également la présence des représentants des maisons de retraite.

Une présentation de la maison de retraite d'Argent a été faite lors de cette réunion. Il existe un accueil de court séjour et un accueil de jour pour les gens ayant quelques difficultés. Ces personnes sont accueillies et font des activités sur la journée. Le service fonctionne très bien. Il existe également un accueil d'urgence ou de nuits pour les personnes ne pouvant rester seules lorsque leurs aidants sont indisponibles. Des conseillers sont disponibles pour l'administratif, monter les dossiers et évaluer les personnes et obtenir les aides APA. Une association « Répit » pour les personnes aidantes, les prend en

charge pour leur venir en aide. Le SSIAD cherche à connaître tous les élus des communes pour pouvoir travailler ensemble et régler certains problèmes. Martine Derrier rajoute qu'il y a peu d'élus qui participent aux réunions.

- Qu'elle s'est renseignée pour le projet de conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal des jeunes permet d'impliquer les jeunes dans la vie locale. Cela permet aussi de développer leur rapport à la citoyenneté mais aussi d'apporter un regard « neuf » sur la commune afin de pouvoir réaliser des projets. Martine Derrier présente aux conseillers un petit déroulé qu'elle a préparé afin de le mettre en place.

Dans un premier temps, il faut définir les objectifs, comme donner la parole aux jeunes sur la vie du village, développer le civisme et la citoyenneté en étant présents lors des cérémonies.

Ce conseil municipal des jeunes pourra débattre avec les élus adultes et ainsi créer des échanges. Faire émerger des projets concrets pour les enfants et les adolescents et créer un lien entre génération dans un esprit de solidarité. Il faut définir l'âge, elle précise qu'il avait été question d'enfants de 10-15 ans, du CM1- CM2 à la 3^{ème}. Le nombre serait de 8-10 jeunes. Il faut déterminer la durée du mandat, en général c'est 2 ans avec une possibilité de renouvellement. Il est nécessaire de rédiger un règlement avec les objectifs, les conditions de candidatures, le nombre de siège et la fréquence des réunions et peut-être y définir un budget.

Patrick Migayron ajoute que ce serait plus judicieux que la commission enfance- jeunesse travaille sur le sujet. Il faut désigner des référents au moins deux élus, à voir avec la commission jeunesse. Bien avoir en tête que le référent a un rôle d'accompagnement. Il faut laisser les jeunes travailler sur leur projet. Pour le recrutement des jeunes, elle pensait démarrer avec un article dans le Caquetoir et faire un appel à candidature auprès de la mairie. Elle propose également de recenser les jeunes et faire des courriers aux familles si aucune candidature avec la diffusion du Caquetoir.

Les candidats doivent faire une lettre de motivation. Pour cela, elle pense qu'il faudrait organiser une réunion publique. Par la suite, il faudra choisir les candidats. Des thèmes peuvent leur être proposés. Il faut faire des projets simples et réalisables, mais surtout visibles par tous.

Les élus devront être à l'écoute. Ils devront présenter leur projet en conseil municipal. Le délai de mise en œuvre serait en janvier et la deuxième question, outre les réunions en mairie, il leur faut une salle pour discuter entre eux. Patrick Migayron propose la salle de classe non utilisée par l'enseignante.

❖ Jean-Philippe Courcelle :

- Aucune question ou information

❖ Michel Matéos : Absent excusé

❖ Valérie Godron :

- Aucune question ou information

❖ Séverine Ducloux :

- Aucune question ou information

❖ Guillaume Chevalier : Absent excusé

❖ Marie Petit :

- Informe les conseillers municipaux :

- Qu'elle s'est rendue le jeudi 30 avril, avec Séverine Ducloux, Denise Soulat et Patrick Migayron au vernissage de l'exposition à Sainte- Montaine. Ils ont rencontré le club photo de Argent/Aubigny M. Dugied.

Marie Petit explique qu'elle a fait une proposition au club photos pour les journées du patrimoine, afin d'exposer à la Maison de la Forêt. Or, ils sont venus mais le musée ne leur convient pas. La bibliothèque leur conviendrait, mais les dates devront être décalées. Elle propose que la commission prenne en charge le dossier.

- Qu'elle s'est rendue au vernissage de l'exposition d'Argent sur le papier de plume.

Marie Petit rajoute qu'un concours photo est mis en place, il faudrait faire une publication pour que les artistes de Brinon s'y intéressent.

- Que l'exposition des voitures anciennes a eu un beau succès.

❖ Mickaël Moussy :

- Informe les conseillers :
 - Que lors de la commission jeunesse, il a émis une idée de faire une journée ou demi-journée de la jeunesse. Cela aurait lieu au stade avec différents intervenants (équitation, paint-ball, tir à l'arc...). Il propose de faire appel aux associations de Brinon et trouver une date. Un cas de mauvais temps, il faudrait peut-être prévoir la salle Jean Boinvilliers. Il propose également de faire venir un food-truck si c'est sur la journée.

❖ Mickaël Loureiro :

- Aucune question ou information

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 22h00.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Et, ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 5 Août 2026

Certifié affiché, le 6 Août 2026,

Publication par affichage en mairie le 6 Août 2026,

Mis en ligne pour diffusion le 6 Août 2026.

Le Président de la séance,
Patrick MIGAYRON

Le Secrétaire de Séance
Philippe JOSSET



